

Paris, le 8 juin 2009

La directrice des Archives de France

à

Mesdames les directrices des services des
Archives nationales

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'archives départementales
sous couvert de Mesdames et Messieurs les
présidents des conseils généraux

Mesdames et Messieurs les archivistes
communaux
sous couvert de Mesdames et Messieurs les
maires

Mesdames et Messieurs les archivistes
régionaux
sous couvert de Mesdames et Messieurs les
présidents des conseils régionaux

Instruction DITN/RES/2009/006

OBJET : publication du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*

En 1997 paraissait la troisième édition du *Thésaurus W. Vocabulaires normalisés pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines*. Depuis, hormis la réactualisation, en 2000, des listes d'autorités « Actions », « Typologie documentaire » et « Contexte historique », ce vocabulaire n'avait fait l'objet d'aucune refonte. De plus, les services ne disposaient d'aucun outil réglementaire pour l'indexation des archives des époques antérieures, qu'elles soient administratives ou d'origine privée.

Consciente des limites et des difficultés d'application du *Thésaurus W*, la direction des Archives de France en a entrepris la révision en associant activement les services d'archives

territoriales. C'est ainsi qu'a été constitué début 2008 un groupe de projet¹, chargé de refondre le thésaurus et de l'étendre aux périodes antérieures, à partir de la compilation des différentes listes de vocabulaire contrôlé ou adaptations du *Thésaurus W* élaborés en interne par différents services d'archives². Ces travaux ont donné lieu, à l'automne 2008, à une version révisée provisoire du thésaurus-matières et des trois listes d'autorité. Un appel à commentaires a ensuite été lancé dans le réseau des archives territoriales, de novembre 2008 à février 2009³, et près de vingt services d'archives régionales, départementales et communales ont fait parvenir leurs observations⁴. Ces remarques ont été prises en compte par le groupe de projet et ont abouti à la présente édition, qui **a valeur réglementaire pour l'ensemble des services d'archives territoriales – régionales, départementales et communales.**

1. La méthodologie suivie pour la révision du thésaurus

Pour mener à bien le travail de refonte du thésaurus, le groupe de projet s'est imposé différentes règles méthodologiques et des choix ont été faits.

a) Un outil diachronique

Le thésaurus W a été étendu aux périodes antérieures, devenant ainsi un *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*.

Loin d'alourdir le thésaurus, cette conception diachronique permet de donner un éclairage nouveau aux anciens descripteurs.

b) La structure du thésaurus-matières

La répartition des descripteurs du thésaurus-matières en 11 chapitres correspondant aux grands domaines d'intervention de l'administration locale contemporaine a été conservée. Toutefois, l'intitulé du chapitre 11 a été modifié en TEMPS LIBRE ET SOCIABILITÉ et l'ajout de nouveaux descripteurs a pu entraîner la création de rubriques ou de sous-rubriques. Par exemple, le chapitre 1 ADMINISTRATION comprend deux nouvelles rubriques : DROIT

¹ Ont participé au projet le département de l'innovation technologique et de la normalisation de la DAF (Claire Sibille – de Grimoïard ; Patrice Guérin, conservateur stagiaire de l'INP), les Archives régionales d'Ile-de-France (Agnès Dacosta, Marie-Pierre Marcelot et Hélène Saganta), les Archives départementales de l'Ariège (Claudine Pailhès, directrice), de Charente-Maritime (Pierre-Emmanuel Augé) et des Yvelines (Elisabeth Gautier-Desvaux, directrice, Claude Laude et Nicolas Roger), ainsi que les Archives municipales du Mans (Sophie Rouyer, directrice et Nadia Le Gal).

² Les travaux de la section des Archives régionales de l'Association des archivistes français, des Archives départementales de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Yvelines et de la Vendée, ainsi que des Archives municipales du Mans ont nourri les réflexions du groupe de projet.

³ Note d'information DITN/RES/2008/008 du 3 novembre 2008. *Révision du Thésaurus W. Vocabulaires normalisés pour la description et l'indexation des archives administratives locales contemporaines - Appel à commentaires.*

⁴ Ont répondu à l'appel à commentaires les Archives régionales de Bretagne, d'Île-de-France, de Languedoc-Roussillon, des Pays de la Loire, de Provence Alpes Côte d'Azur, les Archives de Paris, les Archives départementales de la Charente, d'Indre-et-Loire, de Loire-Atlantique, du Val-d'Oise, du Var, de la Martinique, les Archives municipales de Bordeaux, du Havre, de Saint-Étienne, de Strasbourg, de Villejuif, de Villeneuve-d'Ascq, et la Conservation Régionale des Monuments Historiques du Nord-Pas-de-Calais.

PUBLIC et REGIME SEIGNEURIAL. Le chapitre 8 JUSTICE comprend une nouvelle rubrique : DECISION DE JUSTICE. Deux rubriques ont été ajoutées au chapitre 9 OPINION : MOUVEMENT D'IDEES et CROYANCES ET SCIENCES PARALLELES. Le chapitre 10 contient une nouvelle rubrique : CONDITION DES PERSONNES ET DES BIENS. A la fin du chapitre 11 TEMPS LIBRE ET SOCIABILITE a été ajoutée une rubrique VIE QUOTIDIENNE. Dans le chapitre 1, la sous-rubrique CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE a été supprimée et les descripteurs ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION FISCALE et RESSORT JUDICIAIRE sont devenus des spécifiques de CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE, etc.

Comme dans l'édition de 1997, le thésaurus de 2009 est limité à quatre niveaux (chapitres, rubriques, sous-rubriques, descripteurs « simples »), chaque service pouvant ensuite, selon ses besoins, créer un cinquième niveau de descripteurs « libres » pour adapter et affiner l'indexation à des besoins très spécifiques ou locaux. Il est à noter que les termes employés au niveau des chapitres, rubriques et sous-rubriques peuvent eux-mêmes être utilisés comme descripteurs.

c) Le choix des descripteurs

Le thésaurus a été révisé en fonction des besoins réels de l'indexation (on indexe les analyses documentaires, non les documents eux-mêmes) et on s'est efforcé dans la mesure du possible de lui garder une certaine homogénéité. Ainsi, des concepts trop spécifiques ont été écartés ou traités comme non-descripteurs, en renvoyant au terme générique le plus proche. Par exemple, les termes « capitation », « cinquantième », « contribution du clergé », « dixième », « impôts de guerre », « taille » et « vingtième » sont non-descripteurs de FISCALITÉ DIRECTE D'ANCIEN RÉGIME (1.4), « droit parental » et « pension alimentaire » sont non-descripteurs de AFFAIRE FAMILIALE (8.2), etc.

Le thésaurus révisé ne se limite pas aux fonds d'archives au sens strict mais doit en principe pouvoir s'appliquer à toutes les ressources conservées par les services d'archives, publiques ou privées (y compris les fonds iconographiques et les bibliothèques). Toutefois, le souci de lui conserver un caractère générique a prévalu. Les services pourront donc se reporter à d'autres référentiels pour des notions très spécifiques, ils pourront par exemple utiliser le vocabulaire RAMEAU pour le traitement des ouvrages de bibliothèques dans la perspective d'une collaboration avec les bibliothèques départementales de prêt ou les médiathèques.

Quand un descripteur figurait dans le thésaurus, le groupe a évité d'utiliser son contraire (par exemple, dans la rubrique 7.3 RELATIONS INTERNATIONALES, comme le descripteur COLONISATION a été retenu, le terme DECOLONISATION n'a pas été employé).

Enfin, les descripteurs figurant dans les listes d'autorité « Actions », « Typologie documentaire » et « Contexte historique » ne sont pas par eux-mêmes des termes d'indexation mais ils peuvent être associés à un ou plusieurs descripteurs du thésaurus si le contexte documentaire l'exige. On a donc veillé à ne pas mêler les mots-matières et les termes des listes d'autorités « Actions », « Typologie documentaire » et « Contexte historique » dans le thésaurus proprement dit. Par exemple, le descripteur LIBÉRATION a été supprimé du thésaurus-matières (7.2) et le descripteur LIBERATION (1944-1945) a été ajouté à la liste d'autorité « Contexte historique ».

d) Les relations sémantiques

Le thésaurus révisé reste un thésaurus mono-hiérarchique, c'est-à-dire qu'un descripteur donné n'est rattaché qu'à une seule branche thématique. On compense cette contrainte par des relations d'association. Par exemple, les descripteurs se rapportant aux différents modes de transport se trouvent dans une hiérarchie « transport » dans le chapitre 3 COMMUNICATIONS, alors que les termes relatifs aux infrastructures de transport sont dans une hiérarchie « voie de communication » dans le chapitre 6 EQUIPEMENT. Puisqu'il n'est pas possible de faire dépendre « transport ferroviaire » des deux hiérarchies, on fait une association avec « réseau ferroviaire ». Le descripteur « transport ferroviaire » est cité comme un terme associé dans la hiérarchie « voie de communication » et « réseau ferroviaire » est un terme associé à « transport ferroviaire » dans la hiérarchie « transport ». Toutefois, conformément à la norme AFNOR NF Z 47-100 (décembre 1981) – *Règles pour l'établissement des thésaurus monolingues* (§ 4 et § 4.3.2), les relations d'association ne sont pas nécessairement réciproques, alors que les relations hiérarchiques et d'équivalence le sont toujours. Enfin, on a évité d'associer des termes relevant du même champ sémantique.

2. Utilisation du thésaurus

L'édition de 1997 comprenait 1015 descripteurs et non-descripteurs. Ont finalement été retenus 460 nouveaux descripteurs pour le thésaurus, 15 nouveaux termes pour la liste d'autorités « Actions », 64 nouvelles typologies documentaires et 122 nouveaux descripteurs pour le contexte historique. Le groupe de travail propose également la suppression de 18 descripteurs et de 11 non-descripteurs, la transformation de 8 descripteurs en non-descripteurs et de 7 non-descripteurs en descripteurs, le déplacement de 36 descripteurs dans la hiérarchie et l'ajout de 306 termes non-descripteurs de synonymie du type « employer » (EM).

Parallèlement, pour répondre à la demande des services de pouvoir disposer d'une version structurée du thésaurus pour intégration dans les logiciels d'archives, la direction des Archives de France a procédé à des tests de conversion du thésaurus au format SKOS (*Système simple d'organisation des connaissances*), format permettant la publication facile de vocabulaires structurés pour leur utilisation dans le cadre du Web sémantique.

C'est ainsi que le *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines* est accessible en ligne sur le site de la direction des Archives de France dans différents formats⁵ :

a) dans un format destiné à l'impression (PDF) :

- la **version thématique ou méthodique du thésaurus-matières** présentant les descripteurs avec leurs liens de subordination (TG terme générique / TS terme spécifique), leurs liens d'association (TA termes associés) avec d'autres descripteurs, leurs liens de synonymie (EP employé pour) avec des non-

⁵ Voir la rubrique « gérer les archives / Classement et description / Normes et outils » (www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/thésaurus)

descripteurs, et des notes d'application (NA) venant éventuellement en préciser l'application ;

- la **version alphabétique du thésaurus-matières**, dont la présentation est semblable à celle de l'édition de 1997. Pour chaque descripteur, la liste indique successivement, avec un alinéa de plus en plus important par rapport à la marge de gauche : son ou ses synonymes précédés de EP ; son générique précédé de TG et suivi, entre parenthèses, d'un rappel des numéros du chapitre et de la rubrique correspondants, pour faciliter le passage de la version alphabétique à la version thématique ; son ou ses spécifiques précédés de TS ; son ou ses descripteurs associés précédés de TA. Les non-descripteurs figurent dans la liste en caractères minuscules, suivis de l'indication du descripteur synonyme à utiliser (EM employer). Les notes d'application des descripteurs figurent en note de bas de page ;
- les listes des **descripteurs et non-descripteurs modifiés, supprimés, ajoutés ou ayant changé de rubrique** ; des renvois sont faits des termes supprimés vers ceux qui les remplacent ;
- les trois **listes d'autorité « Actions », « Typologie documentaire » et « Contexte historique »**, c'est-à-dire des descripteurs qui ne sont pas par eux-mêmes des termes d'indexation mais qui peuvent être associés à un ou plusieurs descripteurs du thésaurus si le contexte documentaire l'exige. La liste d'autorité « Contexte historique » a été considérablement enrichie par rapport à la version de 2000 – elle ne comportait que huit descripteurs, elle en comprend désormais 130 – , elle comprend trois niveaux (chapitres, rubriques, descripteurs) et huit chapitres (Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne, Révolution de 1789, Consulat, Premier Empire, Époque contemporaine). Des dates entre parenthèses viennent préciser la plupart des descripteurs.

b) au format XML/SKOS pour intégration dans les logiciels d'archives :

- le **thésaurus-matières** ;
- les trois **listes d'autorité « Actions », « Typologie documentaire » et « Contexte historique »**.

Toutefois, le langage SKOS étant toujours en cours de développement par le World Wide Web Consortium, les fichiers XML du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines* seront dès que possible mis en conformité par rapport aux évolutions de ce format.

*

* *

Afin d'éviter de trop longs délais de mise à jour, le groupe de projet, éventuellement renforcé des services intéressés par le suivi du thésaurus, aura pour mission de centraliser et de statuer (une fois par an) sur les demandes de révision ou les nouveaux descripteurs proposés par les utilisateurs. En tout état de cause, une enquête sera lancée dès 2010 dans le réseau des services d'archives territoriaux, pour avoir un premier retour sur les difficultés

rencontrées dans l'application du *Thésaurus pour la description et l'indexation des archives locales anciennes, modernes et contemporaines*.

Martine de BOISDEFFRE

Directrice des Archives de France

-